



**BUREAU  
VERITAS**  
S.T.C VERITAS

**SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE  
VERITAS**

Les Berges du Lac, angle rue lac  
Malaren et rue Ghar el Melh  
B.P 728 1080 Tunis CEDEX  
TUNIS

Tél : +216 71 860 711

Fax : +216 71 861 692

SFAX

Tél : +216 74 612 725 / 727

Fax/ +216 74 616 456

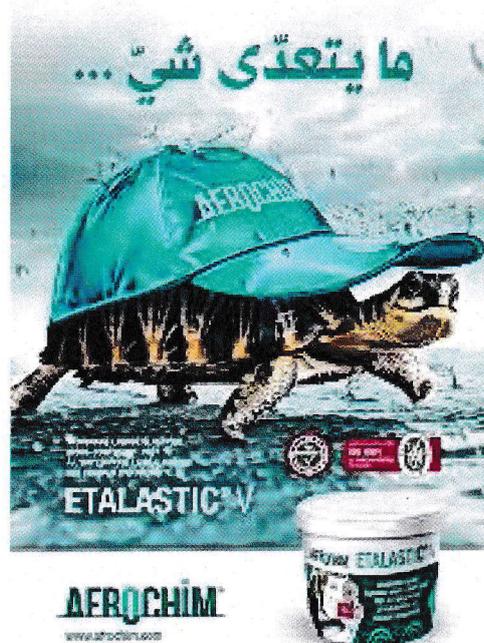
**SOCIETE AFROCHIM**

2 RUE FATHI ZOUHAIR GIRATOIRE L'ESCALE

BP 251 PUBLIPOST

AV. TAIEB MHIRI – 2080 ARIANA

## ***RAPPORT ENQUETE TECHNIQUE NOUVELLE***



**PRODUIT : ETALASTIC<sup>®</sup> V**

***AFFAIRE N° : 75.2019.5038***

***TUNIS***

*Ce rapport comporte 8 pages dont 1 page de garde*

# SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| <b>I)- OBJET DE LA MISSION.....</b>  | <b>3</b> |
| <b>II)- DESCRIPTION SOMMAIRE DU PRODUIT.....</b>   | <b>3</b> |
| <b>III)- CARACTERISTIQUES DE MISE EN ŒUVRE EXIGEES PAR LE<br/>FABRICANT.....</b>                             | <b>3</b> |
| <b>IV)- CONTRÔLE DE LA PRODUCTION EN USINE.....</b>  | <b>4</b> |
| <b>V)- REALISATION DES ESSAIS SUR LE PRODUIT CONFORMEMENT AUX<br/>EXIGENCES DE LA NORME NF EN 14891.....</b> | <b>4</b> |
| <b>V)- VISITE DES CHANTIERS DE REFERENCES.....</b>   | <b>6</b> |
| <b>VII)- AVIS SUR LES RESULTATS DES ESSAIS REALISES.....</b>   | <b>6</b> |
| <b>VIII)- AVIS DE LA S.T.C VERITAS.....</b>  | <b>6</b> |
| <b>IX)- FICHE TECHNIQUE DU PRODUIT ET DETAILS TYPE<br/>D'APPLICATION DU PRODUIT " A titre Indicatif.....</b> | <b>8</b> |

## I)- OBJET DE LA MISSION :

---

Le présent rapport d'enquête technique nouvelle est établi à la demande de la société **AFROCHIM** par bon de commande N° : Po/2019/00738 daté du 19/04/2019. Il a pour objet de procéder à l'évaluation de la conformité d'un produit d'imperméabilisation commercialisé sous le nom **ETALASTIV<sup>RV</sup>** moyennant les investigations suivantes :

- Des visites de l'usine de fabrication ainsi qu'un chantier en cours.
- Réalisation des essais sur le produit conformément aux exigences de la norme NF EN 14891 « Mai.2009 ».
- Examen et avis sur les résultats enregistrés
- Rédaction d'un rapport de synthèse avec l'avis de la S.T.C VERITAS.

A cet effet, nous avons effectué des visites à l'usine et assisté à quelques essais sur le produit.

## II)- DESCRIPTION SOMMAIRE DU PRODUIT :

---

**ETALASTIC<sup>RV</sup>** est une membrane liquide élastique mono-composant prêt à l'emploi destinée pour la réalisation des travaux d'étanchéité sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux humides comme : salle de bains, douches, toilettes, cuisines industrielles et balcons. Ce produit est appliqué sous carrelage, parterre et faïence céramiques. Sa fabrication a eu lieu dans l'usine de la société AFROCHIM.

Ce produit est présenté sous forme de seaux de 5Kg et 20Kg. La surface des supports doit présenter un aspect fin et régulier exempt de toutes pulvérulences superficielles, elle doit être libre de tout corps étranger et de souillure cohésive.

## III)- CARACTERISTIQUES DE MISE EN OEUVRE EXIGÉES PAR LE FABRICANT :

**ETALASTIC<sup>RV</sup>** est un produit mono composant prêt à l'emploi destiné pour la réalisation des travaux d'étanchéité. Un malaxage électrique jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène est exigé avant application.

L'application de ce produit est tributaire des dispositions suivantes :

- La surface des supports doit présenter un aspect fin régulier exempts de toutes pulvérulences superficielles, libre de tout corps étranger et de souillure cohésive.
- La surface doit présenter une cohésion superficielle supérieure ou égale à 0.50 MPa sur mortier, conformément aux spécifications du DTU 26.2.
- Les supports en béton doivent avoir au moins 28 jours d'âge avant application du produit.
- Les supports en dalle, chape de mortier de ciment et enduit de ciment doivent avoir au moins 10 jours d'âge avant application du produit.

- Le produit est appliqué sur les supports en deux ou trois couches moyennant une brosse d'un rouleau pour la couche de fond.
- Le produit est dilué avec 20% d'eau, la deuxième et la troisième couche ne sont pas diluées. Attendre le séchage avant application de la couche suivante.
- Les surfaces critiques comme les coins, le pourtour des traverses des tuyaux, etc..., peuvent recevoir une couche de fond renforcée par une textile manufacturée telles que : fibres de verres, polyester ou polypropylène, permettant de répartir les déformations ainsi que les tensions du support et augmenter la résistance de la membrane.
- L'épaisseur finale ne doit jamais être inférieure à 1mm en tous points de façon à créer une pellicule élastique et continue.
- Eviter l'application du produit à des températures inférieures à 5°C.
- Eviter l'application du produit sur des supports bitumineux ou à base d'asphalte frais pouvant libérer de l'huile ou des plastifiants.
- Eviter l'application du produit en immersion continue « piscines, fontaines, bassins » .
- Le produit peut être utilisé pour l'imperméabilisation en pression positive.

#### **IV)- CONTRÔLE DE LA PRODUCTION EN USINE :**

Au cours de nos visites à l'usine de fabrication de ce produit de la société AFROCHIM nous avons constaté ce qui suit :

- Les principaux produits rentrant dans la fabrication ont été fournis par des entreprises disposants d'un système de management de la qualité ISO 9001 avec l'exigence des certificats d'analyse pour chaque commande.
- Le matériel rentrant dans le processus de fabrication est étalonné.
- Un contrôle systématique encours de fabrication du produit est effectué.

Des vérifications des fiches de production des produits finis stockés dans le parc de l'entreprise « stockés par OF : ordre de fabrication » ont été effectuées et ont montrés que le personnel chargé de la production maîtrise le système de contrôle interne de la,production.

#### **V)- REALISATION DES ESSAIS SUR LE PRODUIT CONFORMEMENT AUX EXIGENCES DE LA NORME NF EN 14891 « Août.2007 » :**

Quelques essais de caractéristiques de performances ont été réalisés conformément aux exigences de la norme. Ces essais se récapitulent comme suit :

• Essais d'identification réalisés à l'usine encours de fabrication :

- Consistance
- Couleur
- Densité

- Extrait sec
- PH

• Essais des caractéristiques fondamentales réalisés exigés par la norme :

- Essais d'adhérence initiale en traction.
- Essais d'imperméabilisation.
- Essais d'aptitude à la fissuration sous conditions normales.
- Essais de résistance à la traction et allongement.

Les résultats de ces essais se récapitulent ci-dessous :

• Essais d'identification réalisés à l'usine au cours de la fabrication :

Les résultats de ces essais sont récapitulés dans le tableau suivant :

| Désignations des essais | Norme de l'essai | Unité | Résultats                        |
|-------------------------|------------------|-------|----------------------------------|
| Consistance             | /                | /     | Pâtes crémeuse « Examen visuel » |
| Couleur                 | - /              | /     | Blanc « Examen visuel »          |
| Densité                 | /                | /     | ≈ 1.40                           |
| Extrait sec             | EN ISO 3251      | %     | ≈ 62.50                          |
| PH                      | ISO 4316         | /     | ≈ 9.30                           |

Essais des caractéristiques fondamentales exigés par la norme :

Les résultats de ces essais sont récapitulés dans le tableau suivant :

| Désignations des essais                                     | Norme de l'essai | Unité             | Exigence de la norme  | Résultats                   |
|---|------------------|-------------------|---|-----------------------------|
| Essais d'adhérence initiale en traction                     | EN 14891         | N/mm <sup>2</sup> | ≥ à 0.50  | ≈ 1.29                      |
| Essais d'aptitude à la fissuration sous conditions normales | EN 14891         | N/mm              | ≥ à 0.75  | ≈ 5.81                      |
| Essais d'imperméabilisation sous pression positive          | EN 14891         | bar               | Aucune pénétration d'eau sous pression positive de 1.50 bar pendant 7 jours | Aucune pénétration d'eau    |
| Essais d'imperméabilisation sous pression négative          | EN 14891         | bar               | Aucune pénétration d'eau sous pression positive de 1.50 bar pendant 7 jours | Pénétration d'eau constatée |
| Essais de résistance à la traction                          | EN ISO 527-3     | Mpa               | /   | ≈ 2.40                      |
| Allongement   | EN ISO 527-3     | %                 | /   | ≈ 386                       |

## VI)- VISITES DES CHANTIERS DE REFERENCES :

---

Nous avons procédé à la visite d'un chantier en cours d'application du produit **ETALASTIC<sup>R</sup>V** sous revêtement au niveau des balcons avec réalisation de la mise à l'eau depuis plus de 48 heures suivant déclaration du représentant de l'entreprise . « Immeuble à MANNOUBA, Promoteur : Haithem ELEuch »

L'examen visuel sous plafond n'a révélé ni traces d'humidité ni infiltration d'eau apparentes lors de notre visite des lieux.

## VII)- AVIS SUR LES RESULTATS DES ESSAIS REALISES :

---

Les résultats des essais réalisés sont conformes aux exigences de la norme NF EN 14.891 « Août.2007 ».

## VIII)- AVIS DE LA S.T.C VERITAS :

---

La **S.T.C VERITAS** atteste par le présent la conformité du produit **ETALASTIC<sup>R</sup>V** aux caractéristiques techniques et qualitatives des produits spécifiés par le producteur **SOCIETE AFROCHIM**. Le présent avis est donné pour une durée d'un an, ( à partir du 25 Juin 2019 ) et renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour une durée maximale globalement de trois ans, C'est à dire jusqu'au 25 Juin 2022.

Il deviendrait caduc si :

- Des modifications intervenaient dans la mise en œuvre ou la fabrication de ce produit sans accord de la **S.T.C VERITAS**.

Le présent avis ne porte pas sur l'aptitude du produit aux adhérences en traction après action de l'eau, après vieillissement, après cycles de gel-dégel et au contact avec l'eau alcaline ainsi que à l'égard des règles de sécurité contre l'incendie, il appartient à chaque utilisateur de s'assurer dans chaque cas spécifique, en fonction de la destination des locaux, de la conformité à cette réglementation.

Nous vous rappelons que la mise en œuvre devra être assurée par des applicateurs qualifiés, ayant reçu une formation aux techniques d'application. La société **AFROCHIM** devra assister les entreprises pour déterminer les limites d'utilisation de ce produit.

## OBLIGATIONS DE LA SOCIETE AFROCHIM

La société AFROCHIM devra prévenir la S.T.C VERITAS :

- De toute modification affectant la fabrication de son produit ou sa mise en œuvre.
- De tout incident, survenu sur les chantiers, qui serait lié à la conception et fabrication du procédé.

Restant, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

**L'INGENIEUR CHARGE DE  
L'AFFAIRE**

**MOHAMED SAMET**



*Fait à Sfax, LE 25 Juin 2019*  
**L'INGENIEUR CHEF DE CENTRE  
DE SFAX**

**NOOMEN REKIK**

